

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 juillet 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021

2021 V253 Vœu relatif au transfert des cuisines des collèges Queneau et Alviset dans le cadre du transfert de la restauration scolaire des collèges parisiens vers les Caisses des écoles

Le Conseil de Paris,

Considérant la délibération DASCO 51 relative à l'organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens soumise au Conseil d'arrondissement du 23 juin 2021 ;

Considérant que cette délibération a pour objet le transfert par la Ville de Paris aux Caisses des écoles de la restauration scolaire dans l'ensemble des collèges dont elle a la charge ;

Considérant que les collèges Queneau et Alviset sont concernés par ce transfert, lesquels interviendraient respectivement en septembre 2022 et septembre 2024 ;

Considérant que l'article 5 de la délibération stipule que « *La mission confiée aux Caisses des écoles prévue à l'article 1 entraine le transfert patrimonial, des collèges vers les Caisses des écoles des équipements nécessaires au fonctionnement du service de la restauration* », l'exposé des motifs précisant que ce transfert se fera sans contrepartie financière ;

Considérant l'impérieuse nécessité de disposer d'équipements et de cuisines parfaitement aux normes et qu'il serait tout à fait anormal de faire supporter par les Caisses des écoles des dépenses qui auraient dû être prises en charge par la Ville de Paris.

Sur proposition de Florence BERTHOUT et les élus du groupe Indépendants et Progressistes,

Émet le vœu que la Maire de Paris :

- Garantisse que les cuisines des collèges Alviset et Queneau seront transférées en parfait état et conformément aux dispositions légales et réglementaires en matière d'hygiène pour la production et les meilleures conditions d'emploi pour les agents ;
- Inscribe au Plan d'Investissement de la mandature (PIM) tout investissement justifié par le transfert de la restauration scolaire des collèges publics parisiens vers les Caisses des écoles.